



AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE FRANÇAIS POUR LES MINEURS

Guide des particuliers ► :

Saisir la Commission d'accès aux documents administratifs (Cada)

Mis à jour le 08 février 2016

[Lettre type](#) ↗

Commission d'accès aux documents administratifs (Cada)

Permet de saisir la Cada après refus d'une administration de communiquer un document administratif et avant toute saisine du juge administratif.



Mairie de Casson

3 rue de la Mairie
44390 CASSON

☎ 02 40 77 62 46

📧 CONTACTEZ-NOUS

Horaires :

Lundi - Mercredi - vendredi

de 9h à 12h et de 14h à 17h

Mardi et Jeudi

de 9h à 12h

Les 1er et 3ème samedi du mois, hors juillet et août

de 9h à 12h